

En bref ...

La Plaine Normande a créé un pôle commercialisation de Basse-Normandie : Ce pôle permettra de faciliter les démarches des demandeurs de logement auprès de la Plaine Normande.

Adresse : 16 avenue de Verdun – 14000 Caen – 02.31.27.58.54

Horizon Habitat Jeunes : ouverture du nouveau foyer de jeunes travailleurs à Hérouville-Saint-Clair. Pour tous renseignements, contactez leur équipe au 02.31.95.40.83

Mise à jour du site internet de la Maison de l'habitat : retrouvez les adresses des sites internet et courriels des foyers de jeunes travailleurs ou des foyers d'étudiants.

Indice de référence des loyers (IRL) au deuxième trimestre 2011 :

+ 1.73% sur un an. Pour en savoir plus sur la révision des loyers, cliquer [ici](#).

Une retraite en coloco' : le dispositif est expérimental mais s'il fonctionne, il devrait se développer. A Caen, la première colocation entre seniors est proposée à la résidence Molière au Chemin-Vert, appartenant à Caen habitat. Pour un loyer de 302.07€ par personne, les colocataires partageront un appartement de 128m², avec trois chambres, balcon et cave. Les conditions ? Avoir plus de 60 ans, être retraité et valide.

Pour en savoir plus : 02.31.15.65.94 ou 02.31.73.26.56

Prime à la casse des chaudières, pour en savoir plus, vous pouvez contacter les Espaces Info-Energies lors de [leurs permanences à la Maison de l'habitat](#).

Accession sociale à la propriété

Caen la mer souhaite, au travers de son Programme Local de l'Habitat, (voir page 2) favoriser le maintien des familles sur son territoire, contribuer à la diversification de l'offre de logements à prix maîtrisés et favoriser les parcours résidentiels.

C'est pourquoi, le PLH fixe un objectif de 266 logements neufs par an à réaliser en accession sociale. A cette fin, Caen la mer a adopté un règlement d'aide financière en concertation avec ses partenaires, afin d'apporter une aide complémentaire aux ménages, futurs accédants et de contribuer à la relance de l'accession.

Caen la mer signera prochainement avec chaque promoteur public ou privé, qui souhaite développer un programme d'accession sociale à la propriété, une convention actant des engagements respectifs :

- instruction de l'aide communautaire par le promoteur dans le cadre du projet d'acquisition du ménage
- respect d'un certain nombre de critères de la part du ménage et du promoteur
- aide de Caen la mer au ménage, versée au promoteur

Où se renseigner ?

1/ La Maison de l'habitat est à la disposition du public pour l'informer de l'ensemble des dispositifs d'accession à la propriété et plus particulièrement le dispositif de Caen la mer.

2/ Parallèlement, l'UDAF propose lors de ses permanences dans les locaux de la Maison de l'habitat d'opérer un diagnostic de la situation financière des ménages souhaitant accéder à la propriété.

Pour en savoir plus :

- sur l'aide de Caen la mer : www.caenlamer.fr (rubrique habitat)
- sur les permanences de l'UDAF : www.maisonhabitat.caen.fr (rubrique permanence des partenaires)
- sur les dispositifs d'accession : www.maisonhabitat.caen.fr (rubrique propriété)

Été 2011

Programme local de l'habitat

Le 24 juin 2011, Caen la mer a adopté son nouveau programme local de l'Habitat (P.L.H.). Il constitue le principal dispositif en matière de politique du logement au niveau local. Il est le document essentiel d'observation, de définition et de programmation des investissements et des actions, véritable outil de la politique du logement à l'échelle d'un territoire intercommunal.

Ce PLH a pour objet de décliner la politique de l'habitat identifiée, dans le projet d'agglomération, adopté par le conseil communautaire le 1^{er} octobre 2010, comme « la priorité pour une agglomération accueillante et solidaire, dans un contexte d'insuffisance de logements et de nécessité de développement et d'attractivité du territoire intercommunal »

Pour en savoir plus :

[Diagnostic Evaluation Orientations stratégiques Programme d'actions Synthèse](#)


Diagnostic de performance énergétique

[Le décret n°2011-807 du 5 juillet 2011](#) prévoit que " la personne qui établit le diagnostic de performance énergétique le transmet à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) selon un format standardisé par l'intermédiaire de l'application informatique". (article 3). Par ailleurs, « à leur demande, l'ADEME met gratuitement à disposition de l'Etat et des collectivités territoriales les données, rendues anonymes. » (article premier du décret).

Rappel : le DPE doit obligatoirement être fourni lors de la location ou la vente d'un logement (voir lettre d'infos n°2)

La loi de simplification du droit

 Les bénéficiaires du RSA peuvent donner un congé réduit à 1 mois lorsqu'ils quittent leur logement.

 Désormais, la révision des plafonds de loyers au 1^{er} janvier, selon l'IRL du deuxième trimestre, concerne aussi les logements en conventionnement ANAH social et très social.

Information locale

Une colocation étudiante solidaire

L'Association de la Fondation Étudiante pour la Ville (AFEV) mobilise chaque année une centaine d'étudiants bénévoles dans l'accompagnement de leurs pairs en difficulté, une façon de promouvoir l'implication citoyenne des jeunes, et de lutter contre les inégalités.

A partir de la rentrée, **l'AFEV va expérimenter une nouvelle forme d'engagement, à travers les « colocations étudiantes solidaires »**. Le principe, assez simple, consiste à louer un appartement à des jeunes en colocation, qui s'engagent à développer ensemble un projet de solidarité sur le quartier en lien avec les habitants et les acteurs locaux. Les équipes de l'AFEV accompagneront ces étudiants dans la définition et la réalisation de leurs projets.

Pour cette première année d'expérimentation, l'AFEV s'appuiera sur trois appartements de 6 pièces gérés et loués par Caen Habitat, sur le quartier du Chemin Vert. Les collectivités locales telles que la Région Basse Normandie ou la Ville de Caen sont partenaires de la démarche. Ces appartements sont loués meublés, et situés à proximité de tous les services du quartier.

Pour en savoir plus :

AFEV – 35 rue St Michel – 14000 CAEN
02 31 94 99 78

Sites internet : www.afev.org ou www.kolocsolidaire.org